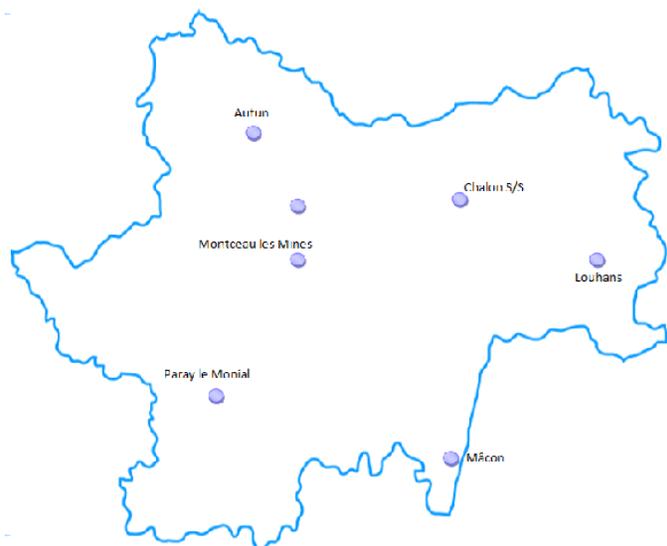


A QUI S'ADRESSE L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ ?

- Aux personnes bénéficiant d'une Reconnaissance Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), et d'une orientation « Emploi Accompagné » délivrée par la Maison Départemental des Personnes Handicapées (MDPH).
- Aux personnes motivées et volontaires pour travailler en milieu ordinaire.



TERRITOIRE D'INTERVENTION :



VOUS SOUHAITEZ INTÉGRER LE DISPOSITIF ?

Prenez contact avec le Référent
Emploi Accompagné :
Mr TONDUT Denis
06.08.96.25.10
d.tondut@pep71.org

Vous
souhaitez
travailler ?

Nous vous
accompagnons
vers et dans
l'emploi.



PEP 71 - Siège Social
18 rue du Colonel Denfert
71100 CHALON-SUR-SAONE
www.pep71.org



POUR UNE
SOCIÉTÉ
INCLUSIVE

EMPLOI ACCOMPAGNÉ

DISPOSITIF
EMPLOI
ACCOMPAGNÉ

#Emploi
Accompagné
dispositif national

18 rue de la Jonchère
71880 CHATENAY-LE-ROYAL

L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ C'EST QUOI ?

L'emploi accompagné est :

- Un accompagnement individualisé et intensif vers et dans l'emploi.
- Agissant comme une interface entre l'entreprise et le salarié, cet accompagnement vise à favoriser le recrutement et l'intégration au sein de l'équipe de travail.

L'emploi accompagné permet :

- Une entrée rapide en emploi.
- D'occuper un poste correspondant à ses aptitudes directement mobilisable.

LES PRESTATIONS DE L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ

- Évaluation de la situation de la personne
- Détermination du projet professionnel
- Assistance du bénéficiaire dans ses recherches d'emploi
- Accompagnement dans l'emploi en sécurisant son parcours professionnel
- Accompagnement sans limite dans la durée

LA MÉTHODE IPS : PLACEMENT ET SOUTIEN INDIVIDUEL

1. Orientation d'un emploi en milieu ordinaire
2. Zéro exclusion
3. Recherche rapide d'un emploi
4. Priorité aux préférences de la personne
5. Soutien continu, adapté, sans limite dans la durée
6. Lien étroit avec l'équipe soignante
7. Conseils en matière de prestations sociales